

# PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS

## PLACEMENT GARANTI À RENDEMENT BOUSIER

### INDICE AMÉRICAIN – 5 ANS



Coopérer pour créer l'avenir

Période de vente du 2 avril 2012 au 30 juin 2012

## BREF APERÇU

Le Placement garanti à rendement boursier – indice américain est un placement qui vous permet de profiter du potentiel de croissance de l'indice boursier américain S & P 500<sup>1</sup> tout en protégeant à 100 % votre capital à l'échéance.

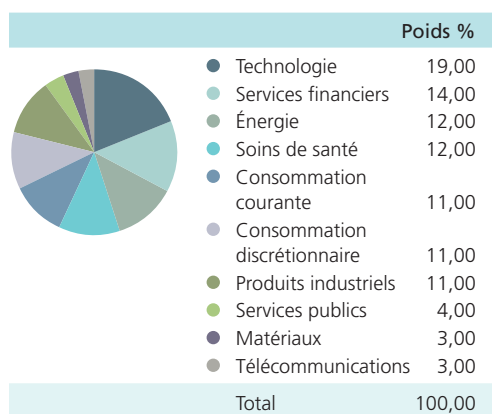
- Terme de 5 ans
- Investissement minimal de 500 \$
- Garantie totale du capital à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts<sup>2</sup>
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Aucuns frais de gestion
- Possibilité de rachat pendant certaines périodes précises durant le terme
- Imposition du rendement à l'échéance si le placement n'est pas enregistré<sup>3</sup>
- Protection contre le risque de devises
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

	Terme de 5 ans
Date d'émission	18 juillet 2012
Date d'échéance	18 juillet 2017
Rendement cumulatif maximal	23,00 %
Rendement annuel composé maximal	4,23 %

## L'INDICE S & P 500 EN BREF

L'indice S & P 500 reflète la performance des 500 sociétés américaines les plus importantes en matière de capitalisation boursière.

RÉPARTITION SECTORIELLE  
DE L'INDICE S & P 500 au 30 décembre 2011



LES 10 PLUS IMPORTANTES SOCIÉTÉS  
DE L'INDICE S & P 500 au 30 décembre 2011

Sociétés	Secteurs	Poids %
Exxon Mobil Corp.	Énergie	3,57
Apple Inc.	Technologie	3,31
IBM Corp.	Technologie	1,90
Chevron Corp.	Énergie	1,86
Microsoft Corp.	Technologie	1,71
General Electric Co.	Produits industriels	1,66
Procter & Gamble Co.	Consommation courante	1,61
AT&T Inc.	Télécommunications	1,57
Johnson & Johnson	Soins de santé	1,57
Pfizer Inc.	Soins de santé	1,46
Total		20,22

## CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer à un rendement garanti pour bénéficier d'un potentiel de rendement supérieur à celui d'une épargne à terme.

## QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Le présent placement garanti se différencie d'une épargne à terme traditionnelle en ce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

**Le rendement du placement garanti ne peut être connu avec certitude qu'à l'échéance et est fonction de l'appréciation de l'indice de référence. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.**

### COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Entre la date d'acquisition de votre placement et sa date d'émission, votre capital rapporte un taux d'intérêt de 1,00 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation de l'indice S & P 500, jusqu'à concurrence d'un maximum de 23,00 %.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli de l'indice de référence à la fin du terme, nous prenons en compte une moyenne des lectures mensuelles des niveaux de cet indice pendant les 3 derniers mois du terme.

Le présent placement ne donne pas droit aux dividendes et distributions versés par les sociétés comprises dans l'indice de référence. Le rendement du placement, même si les niveaux des indices de référence sont publiés en devises étrangères, n'est pas touché par les fluctuations des taux de change.

**Le rendement est basé sur l'évolution de l'indice S & P 500 et pourrait être nul à l'échéance.**

### COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Le niveau de l'indice du placement est mis à jour de façon régulière sur le site [desjardins.com](http://desjardins.com), mais doit être considéré uniquement comme une indication. Le rendement du placement n'est déterminé qu'à son échéance.

### QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

À l'échéance, à moins d'avis contraire de votre part, votre placement (capital et intérêts s'il y a lieu) est automatiquement réinvesti dans un produit similaire.

### EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Il est possible de racheter ou de convertir votre placement annuellement à partir du troisième anniversaire. À votre demande, les valeurs de rachat ou de conversion approximatives vous seront communiquées. Veuillez vous reporter à la convention de placement pour en connaître les modalités.

**La valeur de rachat ou de conversion pourrait être inférieure au montant du capital investi.**

### QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine à sa seule discrétion les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions à la suite d'une chute importante des marchés boursiers, la caisse pourrait notamment prendre la décision de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement pour annuler votre placement et récupérer votre dépôt en communiquant avec votre conseiller à la caisse.

### RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information, visitez [desjardins.com](http://desjardins.com), communiquez avec le conseiller de Desjardins de votre caisse ou encore avec un conseiller AccèsD au 514 CAISSES ou au 1 800 CAISSES.

Le présent document donne un aperçu du Placement garanti à rendement boursier – indice américain – 5 ans et n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, la convention de placement prévaut. Vous trouverez l'information complète dans votre convention de placement, que vous recevrez par la poste à votre domicile à la suite de l'achat de ce placement. Celle-ci peut également être consultée sur [desjardins.com](http://desjardins.com). Les investisseurs potentiels devraient prendre connaissance de la convention de placement avant d'investir dans ce placement.

<sup>1</sup> « Standard & Poor's<sup>®</sup> », « S & P<sup>®</sup> », « S & P 500<sup>®</sup> » et « Standard & Poor's 500 » sont des marques de commerce de Standard & Poor's Financial Services Inc. et une licence d'utilisation de ces dernières a été accordée à la Fédération des caisses Desjardins du Québec et à ses caisses membres. Le produit n'est pas commandité, endossé, vendu ni promu par S & P, ni par les tiers donneurs de licence (les « tiers donneurs de licence »). Ni Standard & Poor's, ni TSX ne fait de déclaration ou n'offre de garantie en ce qui a trait à l'opportunité d'investir dans ce produit.

<sup>2</sup> Pour en connaître davantage sur l'assurance-dépôts, veuillez consulter le [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca) pour les caisses du Québec, le [www.dico.com](http://www.dico.com) pour les caisses de l'Ontario et le [www.assurance-nb.ca](http://www.assurance-nb.ca) pour les caisses du Nouveau-Brunswick.

<sup>3</sup> Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.